

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2017-DRCLAJ/BUPPE-163 en date du 9 octobre 2017, une enquête publique est ouverte pendant 36 jours du **lundi 6 novembre 2017 à 9 heures au lundi 11 décembre 2017 à 12 heures**, dans la commune de **MONTMORILLON**, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Président de la SAS ABATTOIR de MONTMORILLON, pour l'exploitation d'un établissement d'abattage d'animaux sis ZI Sud - 2 rue Pierre Pagenaud commune de MONTMORILLON, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de MONTMORILLON afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

**- du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.**

Monsieur Roger ORVAIN, officier supérieur de l'armée de terre, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 11 août 2017, recevra en personne à la mairie de MONTMORILLON les observations du public :

- le lundi 6 novembre 2017 de 9 h à 12 h  
- le mardi 14 novembre 2017 de 14 h à 17 h  
- le jeudi 23 novembre 2017 de 9 h à 12 h  
- le vendredi 1er décembre 2017 de 14 h à 17 h  
- le lundi 11 décembre 2017 de 9 h à 12 h

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de MONTMORILLON, siège principal de l'enquête, 15, rue du Four ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr).

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - élevages, agricoles et agroalimentaires ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales – tél : 05 49 55 71 22 - et à la Mairie de MONTMORILLON pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - élevages, agricoles et agroalimentaires »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS ABATTOIR de MONTMORILLON sise ZI Sud Pierre Pagenaud - 2 rue Pierre Pagenaud 86500 MONTMORILLON.